

Le plan en faveur de l'agriculture

LES CHIFFRES

- **1 Md€** : c'est le montant des prêts de trésorerie, de consolidation ou de restructuration sur 5 ans accordés par les banques à un taux bonifié aux exploitants en difficultés.
- **650 M€** : c'est le montant des aides exceptionnelles accordées par l'Etat aux agriculteurs.
- **170 M€** : c'est le coût supplémentaire de l'exonération des charges patronales dues à la Mutualité sociale agricole pour les travailleurs saisonniers qui sera supporté par l'Etat.

L'ESSENTIEL

- Mardi 27 octobre, le Président de la République a présenté un plan ambitieux pour offrir à notre agriculture un nouvel avenir.
- L'agriculture, premier secteur industriel de notre pays, est aujourd'hui confrontée à une crise exceptionnelle. **Cette crise, elle est conjoncturelle, mais elle est aussi structurelle.**
- C'est pourquoi nous devons agir au niveau national pour améliorer la répartition de la valeur au sein des filières agricoles, mais aussi aux niveaux européen et mondial pour mettre en place une régulation agricole efficace.
- Pour donner à notre agriculture le nouvel élan dont elle a besoin, Nicolas SARKOZY a proposé un **plan massif articulé autour de trois axes** :
 - Mettre en œuvre un plan de financement ambitieux (1 Md€ de prêts bancaires et 650 M€ de soutiens exceptionnels de l'Etat) ;
 - Instaurer une régulation rénovée de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;
 - Poursuivre la modernisation de notre agriculture grâce à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.
- L'objectif est clair : **apporter aux agriculteurs plus de sécurité et de visibilité et préparer l'avenir de notre agriculture.**

QUELLES MESURES POUR AIDER LES AGRICULTEURS FACE AUX DIFFICULTÉS ACTUELLES ?

- Depuis plusieurs mois, toutes les filières agricoles (éleveurs de porcs, producteurs de fruits et légumes, de lait, viticulteurs, céréaliers...) sont touchées par une forte baisse de leurs revenus. Face à l'urgence de la situation, **Nicolas SARKOZY a annoncé la mise en œuvre d'un plan de financement exceptionnel pour notre agriculture.**
- Pour aider les exploitations en difficulté, c'est **1 Md€ de prêts de trésorerie, de consolidation ou de restructuration qui seront accordés par les banques à un taux bonifié.** Concrètement, ces prêts permettront à chaque agriculteur en difficulté de pouvoir, d'une part, assainir sa situation de trésorerie pour 2009 et, d'autre part, engager immédiatement les dépenses d'investissement pour la prochaine campagne.
- Et pour faire face à l'urgence dans laquelle se trouvent certains producteurs, **l'Etat apportera un soutien exceptionnel de 650 M€** dont :
 - 200 M€ pour prendre en charge les intérêts d'emprunt pour 2009-2010 et pour accompagner les entreprises agricoles les plus en difficultés grâce à des aides à la restructuration ;
 - 60 M€ pour la bonification du milliard d'euros de prêts bancaires ;
 - 50 M€ d'allègement au cas par cas des cotisations de la mutualité sociale agricole pour 2009-2010 ;
 - un allègement au cas par cas de la taxe sur le foncier non bâti pour une dépense évaluée à 50M€ ;
 - 170 M€ d'allègement de la TIPP/TICGN pour 2010 ;
 - 120 M€ de remboursement des 75% de la taxe carbone due par les agriculteurs.
- Parce que le Gouvernement a fait le choix d'agir fort et vite, **ce plan sera engagé avant la fin de l'année 2009.** Et Bruno LE MAIRE organisera dès la semaine prochaine une première réunion avec les organisations représentatives concernées.

NE FAUT-IL PAS PLUTÔT METTRE EN PLACE DES MESURES DE LONG TERME ?

- Si les mesures conjoncturelles sont indispensables face à la crise sans précédent qui touche les agriculteurs, **des mesures structurelles sont également nécessaires pour leur offrir sécurité et visibilité.** Il n'est pas acceptable que les producteurs, soumis à la volatilité des prix, ne sachent pas à l'avance combien ils toucheront pour leurs productions. Les agriculteurs travaillent dur et doivent pouvoir vivre du fruit de leur travail.

- Pour remédier à cette instabilité des prix, nous devons **refonder la politique agricole en mettant en place des outils de régulation** de l'agriculture et de l'agroalimentaire aux niveaux européen et international. **Nicolas SARKOZY a fixé plusieurs objectifs :**
 - **Affirmer une préférence communautaire renouvelée** reposant sur le respect de normes sanitaires et environnementales au sein de l'UE et à l'OMC. Il faut faire en sorte que les normes imposées à nos agriculteurs s'appliquent également aux produits importés.
 - **Créer de véritables outils de gestion des marchés.** Cela suppose non seulement le maintien d'outils européens d'intervention sur les marchés pour conserver un « filet de sécurité » en cas de crise, mais aussi un financement accru des outils d'assurance contre les risques climatiques, sanitaires et économiques.
 - **Maintenir l'activité de production dans les territoires fragiles,** grâce à des soutiens différenciés selon les zones.
 - **Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement.**
- La France ne renoncera pas à ces objectifs de régulation qui sont la clé de la sécurité sanitaire et alimentaire. Réguler, c'est **donner la primauté aux producteurs et non plus aux spéculateurs.**

QUEL RÔLE JOUE LA FRANCE DANS LA MISE EN PLACE D'UNE RÉGULATION EUROPÉENNE ?

- Parce que l'agriculture ne peut être laissée aux seules lois du marché, la France se bat sans relâche pour mettre en place une nouvelle régulation agricole au niveau européen. **Dès 2008, lors de la Présidence française de l'Union européenne, la France a ouvert un débat sur les principes fondateurs de la politique agricole commune de 2013 avec un objectif clair : mieux réguler les marchés agricoles.** Cette initiative était une première !
- Ces dernières semaines, Bruno LE MAIRE n'a cessé de se battre au niveau européen pour mettre en place des outils de régulation afin d'aider les producteurs laitiers. Et **c'est sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, rejointes par 19 pays, que la Commission européenne a mis en place un groupe de travail pour améliorer l'organisation de la filière laitière.**
- Lors de la présentation du plan en faveur de l'agriculture, le 27 octobre, **Nicolas SARKOZY a demandé à la Commission européenne de prendre des initiatives concernant les marchés de matières premières agricoles** pour limiter la spéculation et encadrer les produits financiers dérivés. Et il demandera au Conseil européen du 30 octobre que la Commission européenne propose dès le début de l'année 2010 un renforcement effectif des outils de régulation des marchés laitiers.

COMMENT MODERNISER NOS OUTILS NATIONAUX DE RÉGULATION ?

- Au-delà des mesures conjoncturelles (plan de financement) et structurelles (outils de régulation au niveau européen et mondial), nous devons **préparer l'avenir de notre agriculture.** L'agriculture est un atout essentiel pour notre pays : la France est le 2^{ème} exportateur mondial de produits agricoles et le 1^{er} exportateur mondial pour les produits agricoles transformés.
- Pour conforter notre position, le Gouvernement veut **valoriser et renforcer la compétitivité de notre agriculture.** Cela passera par :
 - **Plus de visibilité sur les débouchés et les prix** grâce à des contrats justes, équilibrés et régulés par l'Etat qui protégeront le producteur dans sa relation avec l'industriel ou le distributeur. **Ces contrats seront au cœur d'une définition rénovée du métier d'agriculteur en tant qu'entrepreneur.** Ils seront rendus obligatoires avant 2013.
 - **Une meilleure organisation économique** qui favorisera le regroupement des producteurs pour peser davantage dans les circuits de commercialisation et renforcera le rôle des interprofessions agricoles ;
 - **Plus de transparence** pour une répartition équitable des marges aux différents stades de la filière ;
 - **Une meilleure gestion des aléas économiques** grâce à l'extension du dispositif « déduction pour aléas ».
- Faire de notre agriculture une filière plus juste et revaloriser le métier d'agriculteur, c'est tout l'objet de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, portée par Bruno LE MAIRE, qui sera présentée devant le Parlement avant la fin de cette année.

Luc CHATEL

Retrouvez l'ensemble des Clés actu sur le site : www.porte-parole.gouv.fr